



# **SAINT PIERRE INSTITUT**

**Association**  
**Siège social : 70 rue de Montgeron**  
**91800 Brunoy**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**  
**Exercice clos le 31/08/2019**

---

40 rue du Fer à Moulin  
75005 Paris  
SARL au capital de 120.000 €  
RCS Paris 489 421 990  
TVA intracommunautaire  
FR68489421990

---

01.40.03.96.35

---

[contact@angel-associes.com](mailto:contact@angel-associes.com)



# SAINT PIERRE INSTITUT

Association  
Siège social : 70 rue de Montgeron  
91800 Brunoy

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31/08/2019

Mesdames et Messieurs les Membres de l'Assemblée,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre association relatifs à l'exercice clos le 31/08/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

**Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre association à la fin de cet exercice.**

### Fondement de l'opinion

#### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/09/2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la note II de l'annexe des comptes annuels : nous vous informons que la note II de l'annexe des comptes annuels précisent les règles d'application des conventions comptables et les méthodes d'évaluation retenues. Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres de l'Assemblée.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne.
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels.
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude. Si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 28 décembre 2019,

**ANGEL & ASSOCIES**  
**PINAR ANGEL**  
**Commissaire aux comptes**



## BILAN ACTIF ASPI 2018-2019

ACTIF		EXERCICE 2018-2019			EXERCICE 17-18
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS (à déduire)	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :</b>				
	- Frais d'établissement				
	- Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	16 226	8 603	7 624	-
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>16 226</b>	<b>8 603</b>	<b>7 624</b>	<b>-</b>
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES :</b>				
	- Terrains (y compris agencements et aménagements de terrains)	170 099	26 202	143 897	17 742
	- Constructions sur sol propre	-	-	-	-
	- Constructions sur sol d'autrui	26 222 295	14 051 290	12 171 005	9 708 217
	- Installations techniques, matériel et outillage	2 515 878	1 937 652	578 226	500 758
	- Autres (1)	1 076 646	808 122	268 524	99 578
	- Immobilisations corporelles en cours	310 980		310 980	655 615
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>30 295 898</b>	<b>16 823 266</b>	<b>13 472 632</b>	<b>10 981 882</b>
	<b>IMMOBILISATIONS GREVEES DE DROIT (PRÊT A USAGE)</b>				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES :</b>					
- Participations	15		15	-	
- Prêts	222 303		222 303	137 784	
- Autres	1 500		1 500	-	
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>223 818</b>	<b>-</b>	<b>223 818</b>	<b>137 784</b>	
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)</b>	<b>30 535 942</b>	<b>16 831 869</b>	<b>13 704 074</b>	<b>11 119 666</b>	
ACTIF CIRCULANT	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>	<b>15763</b>		<b>15763</b>	<b>3666</b>
	<b>AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES</b>				
	<b>CREANCES :</b>				
	- Fournisseurs	768		768	1 726
	- Ogec	35 351	21 737	13 614	5 786
	- Personnel et organismes sociaux	6 630		6 630	2 649
	- Etat et autres collectivités publiques	-		-	890
	- Autres	322 361	9 073	313 288	731 829
	<b>TOTAL CREANCES</b>	<b>365 110</b>	<b>30 810</b>	<b>334 299</b>	<b>742 880</b>
	<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>	<b>551 786</b>		<b>551 786</b>	<b>51 784</b>
<b>DISPONIBILITES</b>	<b>3 895 305</b>		<b>3 895 305</b>	<b>880 864</b>	
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	<b>116 032</b>		<b>116 032</b>	<b>107 867</b>	
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)</b>	<b>4 928 233</b>	<b>30 810</b>	<b>4 913 185</b>	<b>1 787 060</b>	
<b>TOTAL DE L'ACTIF (I + II)</b>	<b>35 464 175</b>	<b>16 862 679</b>	<b>18 617 259</b>	<b>12 906 726</b>	

## BILAN ASPI 2018-2019 PASSIF

PASSIF		EXERCICE 18-19	EXERCICE 17-18
<b>F O N D S  A S S O C I A T I F S</b>	<b>FONDS PROPRES</b>		
	<b>FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE</b>		
	- Valeur du patrimoine intégré	843 802	1 524
	- Fonds statutaires		
	- Apports sans droit de reprise	520 001	
	- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés	-	-
	- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables	1 000 622	945 354
	<b>TOTAL FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE</b>	<b>2 364 424</b>	<b>946 879</b>
	<b>RESERVES</b>		
	- Réserves statutaires		
	- Réserves pour investissements	7 562 892	2 798 660
	- Réserves de trésorerie	487 593	485 550
	- Autres réserves		
	<b>TOTAL RESERVES</b>	<b>8 050 485</b>	<b>3 284 210</b>
	<b>REPORT A NOUVEAU</b>	<b>3 332 509</b>	<b>1 908 199</b>
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>204 822</b>	<b>466 085</b>
	<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>13 952 241</b>	<b>6 605 373</b>
<b>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</b>			
<b>FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE</b>			
- Apports avec droit de reprise			
- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés			
- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables	501 935	397 993	
<b>TOTAL FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE</b>	<b>501 935</b>	<b>397 993</b>	
<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AFFECTEES A DES BIENS NON RENOUVELABLES</b>			
- Subventions d'équipement	-	-	
- Subventions d'investissement reçues avec obligation d'amortissement	-	-	
- Taxe d'apprentissage affectée aux équipements scolaires	178 328	-	
- Autres subventions d'investissement	-	-	
<b>TOTAL SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AFFECTEES A DES BIENS NON RENOUVELABLES</b>	<b>178 328</b>	<b>-</b>	
<b>DROITS DES PROPRIETAIRES (PRÊT A USAGE)</b>			
<b>TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</b>	<b>680 263</b>	<b>397 993</b>	
<b>TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I)</b>	<b>14 632 504</b>	<b>7 003 366</b>	
<b>PROVISIONS</b>			
- Provisions pour risques	148 212	76 482	
- Provisions pour pensions et obligations similaires	310 136	164 556	
- Provisions pour gros entretien	35 403	47 409	
- Autres provisions pour charges	-	25 348,12	
<b>TOTAL PROVISIONS (II)</b>	<b>493 752</b>	<b>313 795</b>	
<b>FONDS DEDIES (III)</b>			
<b>EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (2)</b>	1 999 196	4 443 029	
<b>AVANCES ET ACOMPTES RECUS DES USAGERS</b>	469 612	311 370	
<b>DETTE FOURNISSEURS</b>	341 287	153 211	
<b>DETTE FISCALES ET SOCIALES</b>	383 763	183 383	
<b>DETTE SUR IMMOBILISATIONS</b>	42 276	238 680	
<b>AUTRES DETTES</b>	174 072	257 974	
<b>PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</b>	80 796	1 917	
<b>TOTAL DETTES (IV)</b>	<b>3 491 003</b>	<b>5 589 564</b>	
<b>TOTAL DU PASSIF (I + II + III + IV)</b>	<b>18 617 259</b>	<b>12 906 726</b>	

## COMPTE DE RESULTAT ASSOCIATION SAINT PIERRE INSTITUT 2018-2019

	Résultat 18-19	Résultat 17-18
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
<b>Participation des familles</b>	<b>4 548 652</b>	<b>3 803 969</b>
- Enseignement	2 946 245	2 247 326
- Restauration	1 709 005	1 666 589
- Transport scolaire	58 181	58 208
- Prestations de formations	74 285	0
- Remises, réductions	239 063	168 155
<b>Participations de l'Etat et des collectivités publiques</b>	<b>2 950 386</b>	<b>1 984 863</b>
- Etat	1 116 537	748 248
- Régions	1 087 670	497 028
- Départements	465 859	466 467
- Communes	280 320	273 120
<b>Ventes de produits et marchandises, travaux, études</b>	<b>63 080</b>	<b>98 072</b>
- Produits refacturés aux familles (fichiers, ...)	63 080	98 072
<b>Produits des activités annexes</b>	<b>1 193 581</b>	<b>534 857</b>
- Prestations annexes aux élèves (livres, casiers, garderie, études, ...)	194 852	103 813
- Restaurant d'application	23 019	62
- Produits divers	4 939	4 159
- Produits de sortie	530 771	426 823
- Participation de l'OGEC à l'UFA	440 000	
<b>Subventions d'exploitation</b>	<b>755 529</b>	<b>47 745</b>
- Taxe apprentissage affectée au fonctionnement	430 188	0
- Subventions sur projet	74 080	0
- Subventions au bénéfice des élèves	88 501	47 745
- Subventions Fonctionnement région UFA	162 760	
<b>Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges</b>	<b>158 712</b>	<b>94 543</b>
- Reprises provisions retraites, sociales, risques	38 585	82 774
- Reprises provisions travaux	18 023	8 426
- Reprise Provisions créances	102 104	3 343
<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>1 001 085</b>	<b>618 593</b>
- Droits d'inscriptions	32 850	25 322
- Participation famille frais fixes	759 524	498 059
- Location locaux	20 000	20 000
- Subventions contrats aidés	44 885	57 323
- Taxe apprentissage : amortissements	113 726	0
- Produits divers de remboursements (stage, sinistres, ...)	30 100	17 890
- Cotisations statutaires	0	0
<b>Produits Transférés</b>	<b>635 337</b>	<b>620 762</b>
- Loyer Bâtiments ASPND	0	154 250
- ASPND ALC Charges transférées Sociales	0	368 097
- ASPND ALC Charges transférées hors salaires	0	27 656
- CEFOP Charges transférées	99 346	70 760
- Transfert de charges Fondation F2ac	58 330	0
- Transfert de charges apprentissage	477 662	
<b>TOTAL 1</b>	<b>11 306 362</b>	<b>7 803 406</b>



<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
<b>Achats de marchandises</b>	<b>78 120</b>	<b>40 093</b>
- Livres revendus	78 120	40 093
- Variation de stocks		
<b>Achats de matières premières et autres approvisionnements</b>	<b>2 428 865</b>	<b>1 898 182</b>
- Achats restauration + linge	54 361	66 373
- Fournitures de repas	933 480	926 471
- Nettoyage des locaux, gardiennage, sécurité	32 408	15 039
- Informatique	62 824	42 191
- Reprographie	12 705	28 180
- Sports et sortie	663 744	440 766
- Energie et fluide	343 329	217 015
- Fournitures, Petits Matériels logistiques	87 856	58 786
- Fournitures, Petits Matériel : administratifs	37 613	26 080
- Fournitures, Petits Matériels pédagogiques	200 545	77 280
<b>Variation de stocks</b>	<b>893</b>	<b>0</b>
- Stock Canettes-Confiserie	893	0
<b>Autres charges externes</b>	<b>1 632 500</b>	<b>1 226 149</b>
- Locations immobilières	662 003	780 353
- Locations mobilières (copieurs)	34 577	0
- Entretiens et réparations	67 574	89 016
- Contrat de maintenance	115 465	31 953
- Primes d'assurance	40 893	25 252
- Documentations et divers	4 202	515
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	136 221	47 315
- Information, publications et relations publiques	7 165	2 918
- Transport : biens, élèves, personnel	2	3 562
- Déplacements, missions et réceptions, déménagement	24 379	9 495
- Frais postaux, de télécommunications, service bancaire	53 325	36 913
- Cotisations et divers	424 295	198 859
- Mise à disposition de personnel CEFOP	62 400	
<b>Impôts, taxes et versements assimilés</b>	<b>317 437</b>	<b>194 929</b>
- Charges fiscales et sociales	251 887	166 898
- Impôts liés aux locaux	56 689	27 981
- Impôts divers (copie, ...)	8 861	50
<b>Salaires et traitements</b>	<b>3 343 427</b>	<b>2 181 692</b>
- Appointements bruts	3 357 188	2 085 986
- Appointements transférés	-13 761	95 706
<b>Charges sociales</b>	<b>1 342 197</b>	<b>877 253</b>
- Charges sociales et assimilées	1 248 794	829 371
- Autres charges de personnel (formation hors budget, étudiants, ...)	41 329	21 220
- Charges sociales personnel sous contrat avec l'IE	52 074	26 662
<b>Dotations aux amortissements des immobilisations</b>	<b>1 240 022</b>	<b>790 694</b>
<b>Dotations aux dépréciations de l'actif circulant</b>		<b>9 274</b>
<b>Dotations aux provisions</b>	<b>122 085</b>	<b>50 806</b>
<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>527 413</b>	<b>2 302</b>
- Subventions reversées aux élèves	10 800	0
- Pertes sur créance irrécouvrables	930	2 124
- Participation de l'Ogec aux Ufas	512 007	0
- Charges diverses de gestion courante	3 676	178
<b>TOTAL 2</b>	<b>11 032 960</b>	<b>7 271 374</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)</b>	<b>273 402</b>	<b>532 032</b>

<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Autres intérêts et produits assimilés	18 212	1 649
TOTAL 5	<b>18 212</b>	<b>1 649</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0	0
Intérêts et charges assimilées	73 523	85 687
TOTAL 6	<b>73 523</b>	<b>85 687</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (5-6)</b>	<b>-55 311</b>	<b>-84 039</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	225 739	60 755
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	0	0
TOTAL 7	<b>225 739</b>	<b>60 755</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	239 008	42 663
Sur opérations en capital	0	0
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0	0
TOTAL 8	<b>239 008</b>	<b>42 663</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (7-8)</b>	<b>-13 269</b>	<b>18 092</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS (1+3+5+7)</b>	<b>11 550 313</b>	<b>7 865 810</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (2+4+6+8+9)</b>	<b>11 345 491</b>	<b>7 399 725</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>204 822</b>	<b>466 085</b>

## **ANNEXE AUX COMPTES DE L'OGEC SAINT PIERRE INSTITUT EXERCICE CLOS LE 31/08/2019**

### **SOMMAIRE DE L'ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS**

#### **I. INFORMATIONS GENERALES**

- 1) Identification de l'Ogec
- 2) Faits marquants de l'exercice
- 3) Evénements postérieurs à la clôture

#### **II. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES**

- 1) Durée et dates de l'exercice comptable
- 2) Référentiel comptable
- 3) Dérogations aux principes et méthodes comptables
- 4) Changements comptables

#### **III. NOTES SUR LE BILAN**

- 1) Immobilisations incorporelles et corporelles
- 2) Immobilisations grevées de droit
- 3) Echéance des créances et des dettes
- 4) Fonds associatifs
- 5) Provisions

#### **IV. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**

- 1) Effectif employé pendant l'exercice
- 2) Rémunération des dirigeants
- 3) Honoraires des commissaires aux comptes

## I. INFORMATIONS GENERALES

### 1) IDENTIFICATION DE L'OGEC :

- Association Saint Pierre Institut 70 rue de Montgeron B.P 201 91801 BRUNOY Cedex
- Cette structure gère une école maternelle et primaire, un collège et un lycée général, un lycée commercial et un lycée hôtelier ainsi qu'une section d'apprentissage.

### 2) FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE :

- Absorption de l'association Alix Le Clerc le 15 février 2019 avec rétroactivité de la comptabilité au 01/09/2018

### 3) EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE :

- RAS

## PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

### 1) DUREE ET DATE DE L'EXERCICE COMPTABLE :

#### Proposition de rédaction :

L'exercice clos a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2018 au 31/08/2019

### 2) REFERENTIEL COMPTABLE :

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31/08/2018 ont été établis conformément aux dispositions réglementaires en vigueur (Règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général et Règlement CRC 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations) et en appliquant la Nomenclature comptable de l'Enseignement catholique sous contrat avec l'Etat (édition 2016) définie par la Fnogec (Fédération nationale des organismes de gestion des établissements de l'Enseignement catholique).

### 3) DEROGATIONS AUX PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

Il n'existe pas de dérogations.

## II. NOTES SUR LE BILAN :

### 1) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES :

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire à leur prix d'achat augmenté des frais accessoires (coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue par la direction).

Un tableau des mouvements des immobilisations est joint (cf. TABLEAU I).

Les amortissements pour dépréciation sont pratiqués suivant le mode linéaire en fonction de la durée réelle d'utilisation des immobilisations.

Les bâtiments font l'objet d'une décomposition, chaque composant suivant un plan d'amortissement qui lui est propre. Pour le bâtiment Laboratoires chaque lot a fait l'objet d'une immobilisation propre. Les honoraires ont été mis dans le lot Gros Œuvre.

#### TAUX D'AMORTISSEMENT HABITUELLEMENT PRATIQUES

Immobilisation ou composant	Durée d'amortissement	Taux d'amortissement linéaire correspondant
Structure (gros œuvre)	30 ans	2 à 4 %
Façades, étanchéité, couverture et menuiseries extérieures	15 ans	5 à 6,66 %
Installations générales et techniques	10 à 15 ans	6,66 à 10 %
Agencements intérieurs et décoration (cloisons, carrelages...)	10 ans	6,66 à 10 %
Équipement de restauration	5 ans	8,33 à 12,5 %
Matériel et mobilier de bureau	5 à 10 ans	10 à 20 %
Mobilier scolaire	10 ans	10 à 20 %
Mobilier cantine et hébergement	5 ans	10 à 20 %
Matériel et équipements pédagogiques	3 ans	10 à 33,33 %
Matériel de transport	3 à 5 ans	20 à 33,33 %
Matériel informatique	3 ans	20 à 50 %
Logiciels	2 à 3 ans	33,33 à 50 %

Un tableau des mouvements des amortissements est joint (cf. TABLEAU II).

## **2) DEPRECIATIONS D'ELEMENTS D'ACTIF :**

Un tableau des mouvements des dépréciations est joint (cf. TABLEAU III).

Les créances douteuses font l'objet d'une provision à 100 % de la créance due par les familles.

## **3) ECHEANCE DES CREANCES ET DES DETTES :**

Un état des créances et des dettes ventilées par échéance est joint (cf. TABLEAU IV).

## **4) FONDS ASSOCIATIFS :**

Un tableau des mouvements des fonds associatifs est joint (cf. TABLEAU V).

En application du règlement CRC 99-01, les subventions d'investissement affectées à un bien renouvelable par l'association sont comptabilisées au passif du bilan dans la rubrique « fonds associatifs sans droit de reprise » qui font partie des fonds propres ou « fonds associatifs avec droit de reprise » qui font partie des autres fonds associatifs, en fonction des termes de la convention signée avec la collectivité territoriale. Lorsqu'elles sont assorties d'un droit de reprise, l'extinction conventionnelle de ce droit se matérialise par un transfert progressif des subventions vers les comptes « fonds associatifs sans droit de reprise ».

Les subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables par l'association sont inscrites au passif du bilan dans la rubrique correspondante et reprises en résultat au même rythme que l'amortissement du bien financé.

## **5) PROVISIONS :**

Un tableau des mouvements des provisions est joint (cf. TABLEAU VII).

Les méthodes suivantes sont retenues pour l'évaluation des provisions :

- La provision pour gros entretiens est constituée de travaux planifiés et évalués sur la base de devis
- La provision pour indemnité de départ à la retraite est évaluée pour les salariés présents au 31 août en prenant en compte l'âge des salariés et la probabilité de départ de ceux-ci auxquels sont rajoutées toutes les indemnités de départ connues au 31/08/2019.

### **III. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**

#### **1) EFFECTIF EMPLOYE PENDANT L'EXERCICE**

L'effectif des salariés au 31 août est de 165.

#### **2) HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES :**

- Les honoraires afférant à la certification des comptes : 23.900 € TTC

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS (TABLEAU I)

IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations à l'ouverture de l'exercice	Apport ALC	Augmentations (acquisitions et apports)	Diminutions (cessions et mises au rebut)	Valeur brute des immobilisations à la clôture de l'exercice	
CORPOREL	Frais d'établissement						
	Autres immobilisations incorporelles	0	5 652	10 574	0	16 226	
	TOTAL I	0	5 652	10 574		16 226	
CORPORELLES	Terrains (y compris agencements et aménagements de terrains)	17 715	15 027	137 358		170 099	
	Constructions	Sur sol propre					
		Sur sol d'autrui	14 043 448	12 063 797	139 000	23 950	26 222 295
	Installations techniques, matériel et outillage		1 685 827	413 862	418 798	2 609	2 515 878
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements	0				0
		Matériel de transport	22 461	0	13 738	9 472	26 727
		Matériel informatique de gestion	99 094	39 582	12 525	6 923	144 278
		Matériel Mobilier de gestion, Téléphonique,	426 934	499 715		21 009	905 641
	Immobilisations corporelles en cours		655 615	97 077	310 980	752 692	310 980
	Avances et acomptes sur immobilisations						
TOTAL II		16 951 094	13 129 060	1 032 399	816 655	30 295 898	
ÉT A USA	Immobilisations grevées de droit	TOTAL III					
NANCIER	Dépôts et cautionnement		17 353		15 853	1 500	
	Autres titres immobilisés		15			15	
	Prêts et autres immobilisations financières	137 784	1 826 569	8 212	1 750 262	222 303	
	TOTAL IV	137 784	1 843 937	8 212	1 766 115	223 818	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		17 088 878	14 978 649	1 051 185	2 582 770	30 535 942	



TABLEAU DES MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS (TABLEAU II)

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements à l'ouverture de l'exercice	Apport amortissements ALC	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la clôture de l'exercice	
INCORPORELLE	Frais d'établissement						
	Autres immobilisations incorporelles		8 603	8 603		8 603	
	TOTAL I	0	8 603	8 603	0	8 603	
CORPORELLES	Agencements et aménagements de terrains	898	15 027	10 277		26 202	
	Constructions	Sur sol propre					
		Sur sol d'autrui	4 334 333	8 813 879	913 343	10 264	14 051 290
	Installations techniques, matériel et outillage		1 185 070	501 587	250 995		1 937 652
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements					0
		Matériel de transport	22 461		9 435	0	13 027
		Matériel informatique de gestion	24 842	21 377	25 958		72 177
		Matériel Mobilier de gestion, Téléphonique, Restauration, Jardinage, ...	401 609	299 106	21 411	182	722 918
TOTAL II		5 969 212	9 650 975	1 231 419	10 446	16 823 266	
TOTAL GENERAL (I + II)		5 969 212		1 240 022	10 446	16 831 869	

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES DEPRECIATIONS D'ELEMENTS D'ACTIF (TABLEAU III)

OBJET DES DEPRECIATIONS		Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
DEPRECIATIONS	Immobilisations • Incorporelles • Corporelles • Financières				
	Stocks et en-cours				
	Comptes usagers (familles, élèves)	17 678	14 830	10 770	21 737
	Autres créances	91 333	9 073	91 333	9 073
	Valeurs mobilières de placement				
	TOTAL	14 539	23 903	102 104	30 810
DOTATIONS ET REPRISES	d'exploitation financières exceptionnelles				

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES ET SÛRETÉS RÉELLES CONSENTIES (TABLEAU

CREANCES	MONTANT brut à la clôture de l'exercice (en €)	ECHEANCE	
		≤ 1 an	> 1 an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	222 303	6 400	215 903
Autres créances	1 500	1 500	
Sous-total créances de l'actif immobilisé	223 803	7 900	215 903
Créances de l'actif circulant :			
Fournisseurs	768	768	
Créances usagers	13 614	13 614	
Créances sociales et fiscales	6 630		
Etats et autres collectivités			
Autres créances	313 288	313 288	
Dont collectivisés	175 095	175 095	
Sous-total créances de l'actif circulant	334 299	327 669	
TOTAL CREANCES	558 102	335 569	215 903

DETTES	MONTANT brut à la clôture de l'exercice (en €)	ECHEANCE		
		≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 999 196	248 882	957 756	792 558
Emprunts et dettes financières divers				
Sous-total dettes financières	1 999 196	248 882	957 756	792 558
Dettes fournisseurs	341 763	341 763		
Dettes familles	469 612	469 612		
Dettes fiscales et sociales	383 763	383 763		
Dettes sur immobilisations	42 276	42 276		
Autres dettes	174 072	174 072		
Sous-total autres dettes	1 411 486	1 411 486	0	0
TOTAL DETTES	3 410 682	1 660 368	957 756	792 558

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES FONDS ASSOCIATIFS (TABLEAU V)

FONDS ASSOCIATIFS		Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations liées à la fusion	Variations et reclassement		Montant à la clôture de l'exercice
				+	-	
FONDS PROPRES	Valeur du patrimoine intégré	1 524	842 278			843 802
	Fonds statutaires					-
	Apports sans droit de reprise		380 255		139 746	520 001
	Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés					-
	Subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables	945 354	110 655		(55 387)	1 000 622
	<b>Total FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE (1)</b>	<b>946 878</b>	<b>1 333 188</b>		<b>84 359</b>	<b>2 364 425</b>
	Réserves statutaires					-
	Réserves pour investissements	2 798 660	3 917 461		846 771	7 562 892
	Réserves de trésorerie	485 550	2 043			487 593
	Autres réserves					-
<b>Total RESERVES (2)</b>	<b>3 284 210</b>	<b>3 919 504</b>		<b>846 771</b>	<b>8 050 485</b>	
Report à nouveau (3)	1 908 199	1 424 310			3 332 509	
Résultat (4)	466 085		204 822	(466 085)	204 822	
<b>TOTAL FONDS PROPRES (I) = 1+2+3+4</b>	<b>6 605 372</b>	<b>6 677 002</b>		<b>669 867</b>	<b>13 952 241</b>	
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	Apports avec droit de reprise					-
	Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés					-
	Subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables	397 993	53 382		50 560	501 935
	<b>Total FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE (5)</b>	<b>397 993</b>	<b>53 382</b>		<b>50 560</b>	<b>501 935</b>
	Subventions d'équipement					-
	Subventions d'investissement reçues avec obligation d'amortissement					-
	Taxe d'apprentissage affectée aux équipements scolaires		255 557		(77 229)	178 328
	Autres subventions d'investissement					-
<b>Total SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AFFECTÉES A DES BIENS NON RENOUVELABLES (6)</b>	<b>-</b>	<b>255 557</b>		<b>(77 229)</b>	<b>178 328</b>	
Droits des propriétaires - PRÊT A USAGE (7)					-	
<b>TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS (II) = 5+6+7</b>	<b>397 993</b>	<b>308 939</b>		<b>(26 669)</b>	<b>680 263</b>	
<b>TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I+II)</b>	<b>7 003 365</b>	<b>6 985 941</b>		<b>643 198</b>	<b>14 632 504</b>	

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES PROVISIONS (TABLEAU VI)

OBJET DES PROVISIONS		Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations fusion	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
PROVISIONS	Risques	76 482	51 517	23 934	3 720	148 212
	Pensions et obligations similaires	164 556	84 752	60 827		310 136
	Gros entretien	47 409		35 403	47 409	35 403
	Prov charges à répartir	0				0
	Autres provisions pour charges (1)	25 348	2 114		27 462	0
	TOTAL	313 795	138 383	120 164	78 591	493 752
DOTATIONS ET REPRISES	d'exploitation financières exceptionnelles					

Charges constatées d'avance  
Commandes de l'été pour l'exercice suivant

Produits constatés d'avance (solde en fin d'exercice)

Taxe apprentissage	53 252 €
Erasmus	5 834 €
Apel/Voyage	969 €
Collectivités	20 741 €
Total	80 796 €